



Covid 19 - Communiqué n°35

La Municipalité actionne à nouveau des soutiens et aimerait une aide fédérale plus en adéquation avec les besoins.

La Municipalité offre les loyers pour ses locataires commerciaux qui se seraient vu obligés de fermer par décision cantonale du 3 novembre 2020, ainsi que pour les hôtels. Par ailleurs, elle propose aux hôtels la gratuité de l'offre Citycable pour 3 mois. Parallèlement, elle a pris position sur le projet d'ordonnance fédérale sur les cas de rigueur de Covid-19. Quotidiennement au contact des acteurs économiques et consciente de la crise sans précédent à laquelle ils font face, elle estime, à l'instar de plusieurs cantons, que la Confédération devrait engager jusqu'à un milliard, en lieu et place de 200 millions proposés et qu'il convient surtout de prévoir des aides immédiates.

Soutiens pour les commerces et les hôtels

La Ville de Lausanne, en tant que propriétaire, renonce à la perception du loyer net du mois de novembre des baux commerciaux, édicules, buvettes et droits distincts et permanents (DDP) des établissements publics concernés par l'arrêté du Conseil d'Etat du 3 novembre, et ce, pour tout le mois de novembre. Cette mesure concerne toutes les structures ayant été contraintes à la fermeture par les mesures spéciales des autorités cantonales en lien avec la pandémie de coronavirus. Cette décision s'applique aussi aux hôtels qui voient leur activité chuter drastiquement. Elle implique une baisse de revenus de plus de 300'000.- pour la Ville pour ce mois.

Pour rappel, ce printemps la Municipalité a offert la gratuité pour 2.5 mois de loyers nets à un certain nombre de baux commerciaux et conventions pour un montant total de CHF 1'247'558.- Quant aux DDP, elle a alloué en sa séance du 20 mai 2020 la gratuité pour un montant de CHF 277'012.-.

Elle appelle les propriétaires privés à faire de même dans la mesure de leurs possibilités.

De plus, l'offre de téléseuil sera offerte aux hôtels clients de Citycable pendant un trimestre. Cette gratuité s'ajoute à celle déjà accordée ce printemps pendant 2 mois. Le coût total pour la Ville s'approchera des CHF 50'000.-.

Soutien financier à l'économie

Consciente des dégâts économiques actuels créés par la situation sanitaire, la Municipalité estime indispensable que le Conseil fédéral adopte sans tarder des mesures de soutien à l'économie plus fortes. Pour cela, elle estime que les montants prévus par l'ordonnance sont en effet manifestement insuffisants pour permettre à la Suisse de surmonter cette crise sans précédent. Selon la Municipalité, le Conseil fédéral doit les réévaluer dans une proportion de trois à cinq fois supérieure par rapport aux 200 millions articulés dans le projet.



La Municipalité demande par ailleurs à ce qu'aucun secteur ne soit exclu des aides. En effet, certaines entreprises, en particulier dans les domaines du sport et de la culture, touchent plusieurs secteurs d'activités et leurs actions dans l'un d'eux les priveraient des aides pour d'autres secteurs. Une entreprise travaillant dans la culture et l'événementiel se verrait, par exemple, en l'état, refuser une aide pour la partie événementielle sous prétexte que l'entreprise a déjà touché les aides à la culture. Une telle différenciation n'est pas possible et mettrait en péril la viabilité de tout un pan de l'économie. Par principe, une aide, au titre de cas de rigueur, ne devrait exclure quiconque.

Un mécanisme de pré-financement doit par ailleurs être mis en place, par exemple sous la forme de prêts, afin que les entreprises puissent faire face à leurs créanciers dans les plus brefs délais et éviter ainsi un effet « boule de neige » qui conduirait probablement à des faillites en cascade.

RHT pour toutes et tous

Le système des RHT doit aussi pouvoir être appliqué aux contrats à durée déterminée (CDD) et aux apprenti-e-s. Certaines entreprises se doivent d'engager des collaboratrices et collaborateurs par CDD. Dans le domaine de l'événementiel notamment, les employeurs doivent pouvoir toucher les RHT, afin de pouvoir honorer ces CDD lorsque des événements sont annulés.

Par ailleurs, la formation professionnelle de qualité est l'une des solutions pour une sortie de crise efficace. Il serait dès lors opportun de réouvrir la RHT pour les apprenti-e-s

La Municipalité

Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec :

- **Grégoire Junod, syndic de Lausanne, 021 315 22 00**
- **Jean-Yves Pidoux, directeur des Services industriels de Lausanne, +41 21 315 82 00**
- **Florence Germond, directrice des Finances et de la mobilité, +41 21 315 72 00**
- **Natacha Litzistorf, directrice du Logement, de l'environnement et l'architecture, +41 21 315 52 00 | +41 79 647 99 85**

Lausanne, le 13 novembre 2020